

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°33 du 2 août 2013

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°11

ARRÊTÉ N° 3997/DEF/DCSCA/SD-REJ/BREG
portant dissolution du cercle mixte du 8e régiment d'artillerie à Commercy (Meuse).

Du 5 juillet 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

ARRÊTÉ N° 3997/DEF/DCSCA/SD-REJ/BREG portant dissolution du cercle mixte du 8^e régiment d'artillerie à Commercy (Meuse).

Du 5 juillet 2013

NOR D E F E 1 3 5 1 1 0 5 A

Textes abrogés :

Arrêté n° 551/DEF/DCCAT/AG/CT/3 du 5 décembre 1991 (BOC/PA N° 53 1^{er} numéro complémentaire, p. 4983 ; BOEM 135.2).

Arrêté n° 125 du 3 mars 2006 (BOC/PP 14, 2006, texte 11 ; BOEM 686.4.2.1) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 686.4.1.1

Référence de publication : BOC N°33 du 2 août 2013, texte 11.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense,

Arrête :

Art. 1^{er}. Le cercle mixte du 8^e régiment d'artillerie à Commercy est dissous et mis en liquidation à compter du 30 juin 2013.

Art. 2. Les deniers de ce cercle disponibles, après liquidation des dettes et des créances, sont versés au fonds ministériel d'entraide des cercles et des foyers de l'armée de terre.

Art. 3. L'organe liquidateur du 8^e régiment d'artillerie est désigné en tant qu'organisme liquidateur du cercle mixte du 8^e régiment d'artillerie.

Art. 4. Sont abrogés :

- l'arrêté n° 551/DEF/DCCAT/AG/CT/3 du 5 décembre 1991 ⁽¹⁾ portant changement de dénomination du cercle de la garnison de Commercy (Meuse) ;

- l'arrêté n° 125 du 3 mars 2006 modifié, portant dissolution du foyer du 8^e régiment d'artillerie de Commercy (Meuse).

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

(1) BOC/PA N° 53, 1er numéro complémentaire, p. 4983 ; BOEM 135.2.